

Le mot du maire

L'année 2017 se termine : l'heure est venue, à travers ce numéro du messenger, de faire le point sur les dossiers gérés par l'assemblée municipale durant ce second semestre.

Tout d'abord, la synthèse des délibérations de l'assemblée municipale permet d'évoquer les travaux réalisés ou en cours et les projets engagés. Ensuite, la traduction de la vie des associations communales et intercommunales qui représente une part importante de ce numéro témoignant de la dynamique de l'offre et des activités spécifiques à chacune d'entre elles.

Concernant les travaux, l'opération d'aménagement du centre bourg, précédée de l'enfouissement des réseaux coordonné par le Syndicat Energie Haute-Vienne, est largement enclenchée pour une durée prévisionnelle de 18 semaines.

Par ailleurs, la réfection de la bascule, le changement des menuiseries de la mairie, la mise aux normes électriques des bâtiments communaux et la réfection de la 1^{ère} tranche du mur du cimetière sont finalisés.

Quant aux projets en cours de réalisation ou envisagés, ils sont centrés sur la recherche d'économies avec la renégociation des contrats d'assurance, la vente de parcelles en centre bourg, l'adaptation de la maintenance et de la gestion des données numérisées de la mairie afin de préparer le « tout dématérialisé ». De même, le réaménagement du site de La fontaine de Laplaud est projeté ainsi que la poursuite des opérations d'enfouissement des réseaux qui est planifiée; la mise à disposition du stade municipal pour promouvoir la pratique du baseball est actée.

De plus, la gestion du cimetière se poursuit dans deux directions tout à fait complémentaires ; il s'agit d'une part, de la poursuite de la mise en œuvre de la procédure d'identification des concessions en état d'abandon pour optimiser la gestion de l'espace et d'autre part, de la mise en conformité des méthodes d'entretien en référence à la réglementation en vigueur en matière d'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires.

Enfin, les éléments constitutifs du plan de sécurité routière, ceux concernant les perspectives d'évolutions en matière de collecte des déchets ménagers, l'examen des potentialités communales en matière d'énergies renouvelables, évoqués dans le messenger sont des sujets dont nous reparlerons dans un avenir proche.

Pour envisager l'année 2018, outre le point sur la vie et les informations émanant des associations, l'opération de recensement de la population fait l'objet d'un descriptif précis. Votre participation est essentielle pour l'avenir de la commune.

Je ne peux terminer mon propos sans évoquer le souvenir de Marie-Antoinette Barbot, présidente du club des jeunes d'antan, qui a tant donné pour ses adhérents et bien au-delà. Nous ne l'oublierons pas.

Le conseil municipal et moi-même vous adressent leurs vœux de bonne et heureuse année et vous invitent à la cérémonie des vœux qui aura lieu le :

Jeudi 4 janvier à 18h30 à la salle polyvalente

Annie DARDILHAC

- ▶ p. 2
Le mot du maire
- ▶ p. 3
Infos municipales
Etat civil
Travaux du Conseil
Municipal
- ▶ p. 8
Relations sociales
- ▶ p. 13
Les infos diverses
- ▶ p. 16
Les associations

INFOS MUNICIPALES

▶ Etat civil

Naissance

BOIROUX Celian, Les Maurants, le 30 juillet
VENDE Gabriel, Pablo, Jean, Lascaux,
le 13 novembre

GRIMAUD Mia, Peyrahout, le 13 novembre
GRIMAUD Margaux, Peyrahout,
le 13 novembre

GRIMAUD Nathan, Peyrahout,
le 13 novembre

AUCOULON Paul, Peyrahout,
le 5 décembre

Félicitations aux parents

Mariage

DUCOURET Thomas et FAUBERT Laureline,
le 3 août

Le conseil municipal présente ses meilleurs vœux aux mariés.

Décès

GUIOCHON Dominique, Jean, Pierre,
le 16 juillet, Chez Cressac

LACROIX Remy, Jean, le 19 septembre,
Rouffignac

BARBOT Marie-Antoinette, Jeanne, Yvette,
le 9 décembre, la Chauvie

Le conseil municipal présente ses sincères condoléances aux familles.

▶ Informations diverses

Secrétariat de mairie :

Tél : 05 55 03 10 56 Fax : 05 55 03 21 69

Mail : mairiedejaverdat@wanadoo.fr

Site : WWW.javerdat.fr

Heures d'ouverture :

LUNDI 9h à 12h

MARDI 9h à 12h et de 14h à 17h

MERCREDI 9h à 12h: présence d'un élu

JEUDI 9h à 12h

VENDREDI 9h à 12h

SAMEDI 9h à 12h Permanences des élus

Permanence du maire

Les Mercredi et Samedi matins sur rendez-vous

Salle polyvalente

Tel : 05 55 03 26 98

Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants doivent se présenter en mairie dès leur installation sur la commune.

A.I.C.A.R.P.A.

Portage des repas à domicile.

Les référentes sont : Sylvie CHAIZEMARTIN et Martine LABRACHERIE : 06 89 52 92 71

Sipes

Responsables: Sophie Pimpin et Priscilla

Mioche. Tél : 05 55 03 21 00.

Mail : sipesjaverdatcieux@yahoo.fr

Site : <http://lespetitsprinces.blog4lever.com>

Conciliateur de justice

M. Clarisse ROUGIER reçoit le 2^{ème} vendredi de chaque mois à la mairie d'Oradour sur Glane de 9h à 12h. Tel : 06 25 69 37 53

Ecole

3, rue de l'Ecole. Tel : 05 55 33 19 90

Garderie

Horaires pendant l'année scolaire:

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Matin: 7h 15 à 8h 50 et soir : jusqu'à 18h 30.

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Réunion les lundis impairs à Javerdat de 9 à 12 heures dans les locaux de l'ancienne école.

Responsable : Melle RENAULT Christelle

Tél : 05 55 79 71 26

Communauté de Communes « Porte Océane du Limousin Glane - CDCPOL- »

1, av Voltaire 87200 Saint Junien

05 55 02 14 60

Site : www.porteoceane-dulimousin.fr/

Déchetterie de Saint Junien :

Elle est ouverte du lundi au samedi

9h - 12h et 14h - 17h30

ZI le Pavillon - Chez Jouy Saint Junien

Tél : 05 55 02 33 95

Elle est accessible à tous les administrés de la Communauté de Communes « Porte Océane du Limousin » sur présentation de leur badge. (Demande à faire auprès de la mairie)

Collecte des encombrants

ATTENTION : vous devez IMPERATIVEMENT vous inscrire auprès de communautés de communes La Porte Océane du Limousin
 Par tél : 05 55 71 78 78
 Par mail : service-dechets@pol-cdc.fr
 Ou de la mairie : 05 55 03 10 56

Les dates de collectes pour le 1^{er} semestre 2018 sont : 23/01 - 20/02 - 20/03 - 24/04 - 29/05 - 19/06.

Collecte des ordures ménagères

Elle a lieu: le LUNDI : circuit N°1 (toute la commune sauf Rebeyrat)
 Le JEUDI : circuit N° 5 pour Rebeyrat

A la Maison du département, pôle petite enfance (2, rue Alfred de Musset 87200 St Junien)

Vous pouvez contacter :

Assistante Sociale :

Melle BONNIER Manon
 Permanence en Mairie d'Oradour sur Glane le mercredi matin de 9h 30 à 11h 30 sur rendez-vous.
 Tél. Mairie d'Oradour S/ Glane : 05 55 03 10 01
 Maison du Département
 Tél.: 05 55 43 06 06

Puéricultrice

Madame GAMAURY Evelyne
 Tel: 05 55 43 06 06

Référente Autonomie

Madame DEFAYE Laetitia
 Tél. : 05 55 43 06 06

Points « info familles »

Ils ont pour mission :

- D'accueillir, d'informer, d'orienter les familles vers les services adaptés à leurs besoins

Le point local à contacter est à ST Junien, 2 Place Auguste Roche
 Tél. : 05 55 43 06 80

4

Les délibérations du conseil municipal

LES TRAVAUX

L'aménagement du centre bourg

Après validation du projet présenté par le maître d'œuvre, SALTUS/A2I, l'assemblée municipale accompagne sa réalisation. Il est rappelé que ce projet vise à répondre d'une part à la réglementation en matière d'accessibilité de la voirie et des bâtiments aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'autre part à la maintenance et à la valorisation de notre patrimoine.

Après attribution du marché à l'entreprise Eiffage Routes, une réunion publique a été organisée le 10 novembre, en présence du maître d'œuvre et d'un responsable de l'entreprise pour présenter le projet et recueillir les observations ; la prise en compte des propositions de réajustements a été validée.

Les travaux ont débuté le 13.11.2017, pour une durée prévisionnelle de 18 semaines, hors intempéries, avec 3 semaines d'arrêt en décembre-janvier.

Le projet comprend 3 volets, réalisés en 3 phases:

- La rue du cèdre, de l'église à l'entrée de l'aire de camping-cars, et le parking du champ de foire,
- La place de l'église,
- La RD 711, du parking de l'ancienne école au début de la rue de l'Oncre (cœur de bourg).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 434 122€ HT financés à 80 % par les subventions :

- de l'état dans le cadre de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et le Fonds de Soutien aux Investissements Publics Locaux (FSIPL),
 - du département, dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunaux (CDDI).
- Les 20 % restants sont à la charge du budget communal.

Projet de réaménagement de la zone de l'ex-station de pompage à Laplaud

Après démolition des 2 stations de pompage maintenant inutilisées, l'assemblée municipale a décidé de réhabiliter le site de la fontaine de Laplaud; ainsi, une

définition du périmètre de la fontaine de Laplaud incluant l'ancienne pêcherie a été validée.

Pour ce faire, il reste à réaliser, dans les semaines qui viennent les aménagements prescrits par l'assemblée municipale, à savoir :

- la délimitation de la surface à garder au titre de la propriété communale pour faciliter l'accès et en faire un site à visiter dans le cadre des circuits de chemins de randonnée; un bornage complémentaire est nécessaire,
- La définition des surfaces à valoriser pour conserver la continuité du chemin communal, voire l'améliorer.

Il restera, pour les années à venir, à procéder à la réhabilitation du site dans le cadre de travaux en régie.

Changement des menuiseries de la mairie

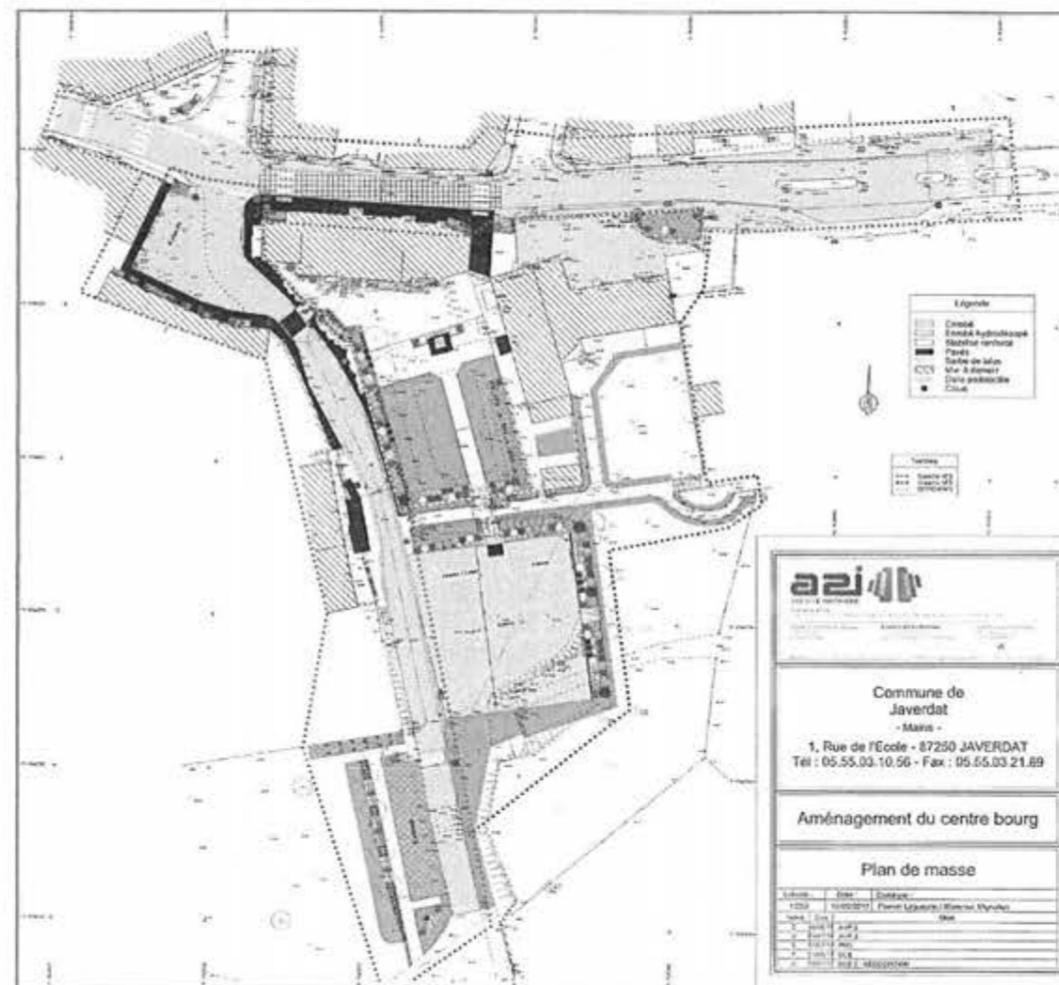
Le projet de changement des menuiseries de la mairie - fenêtres et persiennes - a été validé et réalisé.

Le montant des travaux s'élève à 19 025€ HT; une subvention de 10 000€ a été accordée à la commune dans le cadre de la réserve parlementaire des sénateurs, Mme M. F. PEROL-DUMONT et M. J.M. GABOUTY.

Ventes de parcelles en centre bourg

La décision de procéder à la vente de 2 parcelles communales situées en centre bourg a été votée par l'assemblée ; il s'agit des parcelles (autrefois, garage et jardin de la poste), situées en bordure de la RD 711, cadastrées C 410 (bâti de 47 m²) et C 409 (175 m²) soit au total 222 m². Le prix de vente a été fixé à 17€ le m².

5



ASSURANCES

Révision des contrats d'assurance de la commune et du transport scolaire

Dans le cadre d'une réflexion, visant une recherche d'économies, tout en gardant un bon rapport coût/niveau de couverture adapté, il a été procédé à une actualisation des contrats d'assurance.

Les propositions de contrat ont été validées par l'assemblée municipale pour application au 01.07.2017. Les contrats, dont les tarifs sont garantis 5 ans, concernent :

- Pour la commune, toutes les garanties (assurance responsabilités, défense et recours et information juridique, protection juridique, protection des agents et élus, dommages aux biens, véhicules et auto collaborateurs. L'économie réalisée est de 391€/an.

- Pour le transport scolaire, l'assurance véhicule/conducteur/assistance/pas de bonus-malus/garantie tous usages. L'économie réalisée est de 480€.

Par ailleurs, dans le cadre de cette négociation, la suppression de la franchise à charge de la collectivité fait partie du gain obtenu en cas de sinistre.

Assurances relatives à la prise en charge des risques statutaires

Dans le cadre d'un marché public, lancé au niveau départemental par le centre de gestion, concrétisé par un appel d'offres sollicitant les compagnies d'assurances, la possibilité était donnée aux communes d'adhérer à un contrat d'assurance visant la couverture des risques statutaires (c'est à dire du fait de la couverture générée par le statut de la Fonction Publique Territoriale).

L'ensemble des risques est couvert, (décès, accidents du travail, congé longue maladie, congés longue durée, maternité, paternité, adoption, incapacité - maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

L'assemblée a validé, au 01.01.2018, l'adhésion à ce nouveau contrat pour un taux de cotisation à 5,30 % de la masse salariale au lieu de 7,35 % actuellement.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Institution de la part communale de la taxe d'aménagement pour la période 2018-2020

Dans le cadre de l'application de l'obligation rappelée par l'état de procéder au renouvellement de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Javerdat, commune avec une carte communale, et en référence à la réglementation (code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants), la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune, auparavant fixée au taux de 1%, a été reconduite au même taux, - taux minimal prévu par la loi- pour la période 2018-2020.

Subventions dans le cadre du Contrat Territorial Départemental (CTD)

L'assemblée municipale a pris acte des propositions d'attribution de subventions par le conseil départemental pour l'année 2017. Il s'agit de :

- La restauration de la bascule pour un montant de 4100€ HT avec 55 % de subvention

- La 1^{ère} tranche de travaux de réparation du mur du cimetière pour un montant HT de 10 997€ avec 45 % de subvention,

- La mise aux normes électriques pour un montant HT de 2 952€ avec 35 % de subvention

Dans le cadre de la programmation 2018,

Les projets suivants ont fait l'objet d'une demande au 30.09.2017 pour inscription au budget 2018. Il s'agit de :

- la réfection de la salle polyvalente (carrelage et peintures) avec un montant prévisionnel des travaux de 20 894€ HT et une subvention sollicitée à hauteur de 30 %,

- Les 2^{ème} et 3^{ème} tranche de l'aménagement du centre bourg, pour un montant de 258 322€ HT et une subvention sollicitée à hauteur de 50 % dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI).

Il est à noter que ces 2 projets font également l'objet d'une demande de subvention auprès de l'état, dans le cadre de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 25 % du montant HT.

Participation de la commune de Javerdat au financement du matériel pédagogique du réseau de RASED à destination des enfants des écoles en difficulté

Les classes destinées aux enfants en difficultés scolaires sont situées à St-Junien. Les enfants sont aidés par des professionnels spécialisés relevant de l'éducation nationale. Ces derniers sollicitent la ville de St Junien pour les achats relatifs au matériel pédagogique nécessaire à la prise en charge des activités. Ces classes accueillent des enfants de Javerdat. L'assemblée municipale a voté la prise en charge de la part générée par les enfants de la commune de JAVERDAT, pour un montant de 62€.

Tarifs communaux 2018

L'assemblée municipale a voté les tarifs des prestations et services développés par la commune pour mise en application à compter du 01. 01.2018. Ils concernent le restaurant scolaire et la garderie (depuis le 01.09.2017), l'eau et l'assainissement, la location de la salle polyvalente.

- Restaurant scolaire : repas enfant: 1, 95€

- Garderie : matin ou soir : 1, 20€ ;

journée : 2, 20€ ; forfait au mois : 24€

- Eau : 1,68€/m³ ;

gros consommateurs : 1,42€/m³;

ouverture/fermeture vanne : 30€

abonnement : 60€/an

- Assainissement :

abonnement : 30€/an

redevance : 0,85€/m³

- Salle polyvalente :

	Salle + cuisine	Salle sans cuisine	Couvert complet	Forfait ⁽¹⁾ ménage
Commune	160 €	120 €	0,50 €	100 €
Hors commune	280 €	240 €	1 €	100 €

(1) : à la demande ou en cas de non validation du ménage réalisé.

Contrats de maintenance et de suivi des données informatiques

Afin d'optimiser la gestion des données numérisées gérées par le secrétariat de mairie, l'assemblée municipale a validé l'adaptation des contrats dans un objectif de sécurisation, de protection et d'amélioration

de la maintenance et de l'utilisation des logiciels.

Pour ce faire, après négociation, les contrats suivants ont été validés pour exécution dès début 2018 :

- Externalisation des données numériques du secrétariat de mairie pour un montant de 504€ TTC/an

- Fourniture anti-virus mairie et école 270€ TTC/an, pour les 18 postes mairie, école, sipes

- Contrat d'entretien et de maintenance du parc informatique avec accompagnement des professionnels à raison de 2h/ bimestre pour 972€ TTC/an

AFFAIRES GÉNÉRALES

Mise à disposition du stade municipal à l'association OSGOR d'Oradour-sur-Glane (baseball)

Cette association, domiciliée à ORADOUR SUR GLANE, en devenir au niveau de la Communauté De Communes Porte Océane du Limousin (CDCPOL), était en recherche d'un terrain dédié pour développer ses activités, matchs et entraînements, y compris dans le cadre des matchs de championnat.

La commune de Javerdat a été sollicitée du fait de la disponibilité du stade communal et de ses locaux annexes.

Cette demande induisant une mise en conformité avec la réglementation régissant la pratique de ce sport, une démarche de faisabilité a été proposée et validée par le conseil municipal.

Outre la remise en état du terrain et des vestiaires pris en charge par les bénévoles de l'association avec le soutien de l'équipe technique de la commune, de celle d'Oradour-sur-Glane et ponctuellement de la CDCPOL, l'association et les bénévoles se sont engagés à réaliser l'aménagement technique tant sur le plan financier que technique avec le soutien financier de la fédération.

Le calendrier prévisionnel fixé vise une mise en service courant 2018. La mise à disposition sera réglementée sur la base d'une

► Recensement de la population

convention de partenariat entre la commune et l'association.

Le recensement de la population de la commune de JAVERDAT se déroulera très précisément du :

Judi 18 JANVIER au Samedi 17 FEVRIER 2018 minuit

L'organisation est sous la responsabilité de la commune et sous le contrôle d'un superviseur de l'INSEE.

L'équipe communale chargée de la réalisation est constituée :

- d'un coordonnateur : Madame VALLAT J. (maire adjointe)
- d'un agent recenseur recruté par la commune :



Monsieur **KRAJCER Bernard** (photo ci-contre).

A partir du Vendredi 5 Janvier 2018, l'agent recenseur fera la tournée de reconnaissance pour répertorier tous les logements de la commune et déposera un courrier d'information dans chaque boîte aux lettres.

A partir du Jeudi 18 Janvier 2018, date officielle du début du recensement, M. KRAJCER devra faire le tour de tous les logements qu'il a relevé et rencontrer les occupants.

Il pourra sonner à votre porte dans la journée mais aussi en début de soirée et une partie du week-end pour avoir le temps de rencontrer toutes les familles. Il possédera sa carte tricolore d'agent recenseur avec photo et signée par Madame le Maire.

Il présentera à chaque famille les documents INSEE et **expliquera les différentes possibilités de réponses puis remettra les documents adaptés au mode de réponse choisi :**

- réponse « papier » : soit les documents « papier » sont complétés immédiatement et remis à l'agent recenseur, soit l'agent recenseur, sur rendez-vous, vient les récupérer.

Ou

- réponse par internet : plus rapide et plus pratique pour beaucoup de foyers.

L'agent recenseur remettra la feuille spéciale avec les codes pour remplir directement les documents sur ordinateur chez vous et il vous fixera une date limite de réponse pour tenir à jour sa progression.

Dans tous les cas l'agent recenseur peut vous apporter de l'aide si vous le désirez.

Tous les documents « réponses » sont traités en mairie (vérification, classement et transmission informatique) en toute confidentialité par les personnes habilitées.

A quoi sert le recensement ?

Il détermine la population officielle d'une commune. Cette notion de nombre d'habitants se retrouve dans de nombreux textes de lois et décrets qui régissent le fonctionnement de la commune. Par exemple : ce chiffre permet le calcul de la participation de l'Etat au budget communal (Dotation Globale de Fonctionnement), il détermine le mode de scrutin, le nombre de conseillers municipaux... mais aussi la création ou non d'équipements collectifs...

Nous comptons sur vous pour réserver un bon accueil à M.KRAJCER et pour votre participation.

► Brigade D'INTERVENTION POETIQUE DE LA MEGISSERIE : BIP

Mercredi 10 JANVIER 2018 à 19h, à la Maison des Associations, la Compagnie Volubilis présentera la pièce « **LE P.A.R.D.I.** » (Plan d'Accompagnement à la Reconversion des Danseurs et Interprètes). Entre danse et théâtre, cette pièce est une sorte de spectacle gesticulé sur le thème de la reconversion professionnelle.

Venez écouter les conseils de ce plan de reconversion !!!!

Samedi 14 AVRIL 2018 à 20h, à la Maison des Associations, la Compagnie « Label'Troup » présentera une comédie de Fabrice Roger LACAN intitulé « **CRAVATE CLUB** ». Venez passer un bon moment.

► Gestion et entretien DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Procédure de recherche des concessions en état d'abandon

La Mairie poursuit sa démarche d'identification des concessions abandonnées en vue de leur reprise. Le plan du cimetière ancien est réalisé. Cet espace est divisé en 6 sections délimitées par les allées existantes.

Dans chaque section, les sépultures peuvent être repérées par leurs coordonnées. La procédure se fait en 2 temps :

- 1- la constatation de l'état d'abandon
- 2- la décision de reprise

Nous sommes à l'étape de la CONSTATATION DE L'ETAT D'ABANDON, Section ROUTE 1

Conditions de reprise

Plusieurs conditions doivent être réunies (article R.2223-12) et en particulier, la concession ne doit plus être entretenue.

Déroulement de cette étape

Une liste de critères d'abandon a été établie et validée par délibération du Conseil Municipal.

Suite à une visite sur site, une liste de sépultures qui « semblent » abandonnées a été établie; les familles, les héritiers ou les successeurs ont été recherchés, certains n'ont pu être identifiés.

La Maire doit adresser aux familles ou aux descendants ou aux personnes chargées de l'entretien de la concession:

- S'ils sont connus, une lettre Recommandée avec Accusé de Réception les avisant du jour et de l'heure de la constatation de l'état d'abandon et les invitant à y assister ou à s'y faire représenter.
- S'ils sont inconnus, l'avis des dates et heures de la constatation est affiché à la Mairie ainsi qu'aux portes du cimetière.

L'état d'abandon est constaté dans un procès-verbal dressé par le Maire ou son représentant et signé par toutes les personnes présentes sur place ce jour.

Publicité

Le procès-verbal (PV) constatant l'état d'abandon doit être notifié, dans les 8 jours à compter de sa rédaction, par lettre Recommandée avec Accusé de

Réception aux successeurs connus avec mise en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien.

Dans le même délai, les extraits du PV doivent être affichés à la Mairie et aux portes du cimetière pendant 1 mois. Ces affiches doivent être renouvelées 2 fois à 15 jours d'intervalle.

La liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté doit être déposée à la Préfecture et à la Sous-Préfecture et un exemplaire reste à la Mairie. Cette liste est mise à la disposition du public à la Mairie. Une affichette « concession abandonnée » sera posée sur la concession.

Observations

la remise en état de la sépulture signalée à la Mairie et constatée annule la procédure.

Point d'étape

Le 21.11.2017 ont été affichés aux 2 portes du cimetière et à la mairie les éléments suivants :

- la liste des sépultures qui « semblent abandonnées » ainsi que leurs coordonnées,
- la date de passage de la commission pour constater l'état d'abandon ou de non-abandon et réaliser le Procès-Verbal (PV) si nécessaire.

Cette date de passage a été fixée le 21.12.2017 à partir de 14 heures, au cimetière. Suite aux constats, les PV d'abandon ont été établis et affichés à la mairie et aux 2 portes du cimetière.

Nous invitons les visiteurs qui possèdent des informations sur ces sépultures à les communiquer à la Mairie mais aussi de faire part de ces travaux autour d'eux.

L'entretien du cimetière adapté

La loi LABBE du 6 février 2014 introduit les règles d'application en matière d'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires. Cette loi, ciblant également les particuliers, vient conforter le choix de la commune de Javerdat, qui, dès 2010 s'est engagée dans la charte « 0 pesticides » sur les espaces publics. Elle vient s'appliquer aux modalités d'entretien du cimetière à compter du 01.01.2018.

► *Réflexion* EN MATIÈRE D'ÉNERGIE RENOUVELABLES

En référence à la mise en œuvre de la politique communale en matière de développement durable, l'équipe municipale examine les propositions d'actions visant l'application de sa politique.

Plusieurs entreprises spécialisées sollicitent depuis plusieurs années la commune pour un projet en lien avec la potentialité de développement éolien. Cette perspective a fait l'objet de plusieurs échanges en conseil municipal.

Après la validation du principe d'approfondissement et de recherche d'informations pour valider ou non une suite à donner, 2 projets présélectionnés - l'un d'une grande entreprise, l'autre d'une petite société- ont

fait l'objet d'une présentation en séance de conseil municipal à la suite de laquelle les investigations se sont poursuivies ; elles ont consisté en une visite de site, la présentation d'un 3ème projet sur la base d'un financement participatif et enfin, une réunion avec les référents énergie renouvelables du Syndicat Energie Haute-Vienne.

Des compléments de rencontres sont prévus avec des collectivités ayant expérimenté ce type de projet, afin d'établir une position de l'assemblée pour une éventuelle suite à donner.

Les personnes qui souhaitent partager leur avis avec les élus sont les bienvenus.

► *Déchets Ménagers*

La collecte des déchets ménagers, assurée par la Communauté De Communes Porte Océane du Limousin, fait l'objet de travaux en vue d'une amélioration du service.

La perspective de réorganisation incluant d'une part, l'introduction d'un volet incitatif en lien avec la diminution du poids des déchets ménagers et d'autre part celle d'une collecte en porte à porte sur la base d'un tri sélectif, va faire l'objet d'un courrier d'information des usagers accompagnant l'appel à redevance du 1er trimestre 2018. Concomitamment, des rencontres individuelles sont programmées avec les gros utilisateurs. Dans un second temps, des réunions publiques seront organisées dans les communes pour échanger avec les usagers et présenter les perspectives de réorganisation.

Sur le plan budgétaire, le service de la CDCPOL a fait la projection des besoins pour assurer une qualité de service optimale ; des augmentations de redevance sont programmées pour 2018, dans un cadre d'harmonisation entre les communes des 2 anciennes communautés de communes de la CDCPOL d'une part et

la nécessité de mettre à niveau les investissements en matériel (camions bennes adaptés,...) et en équipements spécifiques (sacs transparents, conteneurs individuels ou collectifs adaptés,...) d'autre part.

Par ailleurs, outre l'inévitable mise à niveau de la redevance, inchangée en 2016 et 2017, une lutte contre les consommations abusives de moyens va être intensifiée.

Pour exemple, l'utilisation anarchique des éco points mobilise des moyens qu'il serait pertinent de redéployer pour répondre aux besoins d'améliorations comme le tri sélectif en porte à porte, par exemple.

Nous en appelons donc au civisme de tous et de chacun pour préserver l'utilisation des éco points en conformité avec les règles de tri définies par le SYndicat Départemental d'Élimination des Déchets (SYDED) dont les prestations (collecte des éco points, déchetterie, traitement des déchets ménagers) représentent financièrement 50 % de la redevance payée par les usagers.

► *La Châtaigneraie Limousine* UN TERRITOIRE DE PROJETS



La Fédération de la Châtaigneraie Limousine, association loi 1901, fédère élus et socioprofessionnels (habitants, chefs d'entreprises, membres d'associations, ...) autour d'un territoire et de projets communs. Elle intervient sur le périmètre de 6 Communautés de communes du sud-ouest de la Haute-Vienne, soit 73 communes (cf. carte ci-dessous). Elle œuvre pour la réussite de projets au service des citoyens dans des domaines aussi divers que la santé, le développement économique ou encore la mobilité.

Ainsi, si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, elle peut vous apporter un appui technique pour sa concrétisation (conseil, orientation vers des personnes ressources, recherche de financements, ...).

Si vous avez envie de vous impliquer dans le devenir du territoire de la Châtaigneraie Limousine, vous pouvez rejoindre son Conseil développement. Cette instance citoyenne, composée d'habitants, de chefs d'entreprises, de salariés et de membres d'associations, consacre ses premiers travaux à la mobilité. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la Châtaigneraie Limousine !

Fédération de la Châtaigneraie Limousine
La Monnerie - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES
Tél. : 05 55 70 99 40 - Courriel : contact@chataigneraielimousine.fr

L'activité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de communes adhérentes.



■ Ouest Limousin
■ Val de Vienne
■ Porte Océane du Limousin
■ Pays de St-Yrieix
■ Briançonnais Hte-Vienne
■ Pays de Nexon Monts de Châlus

Réalisation : Fédération Châtaigneraie Limousine - janvier 2017



Mon aide à domicile, c'est UNA 

- Ménage, Repassage • Aide à la Personne
- Jardinage, Bricolage • Garde d'enfants • Aide aux Aidants
- Accompagnement Social • Garde de jour et de nuit



05 55 02 46 01

unasaintjunien@orange.fr

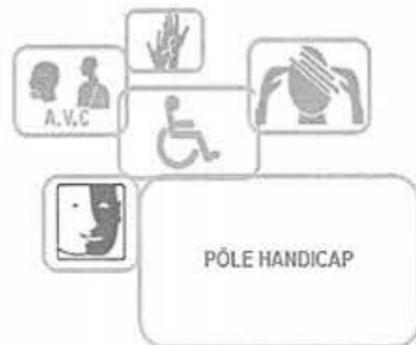
www.unasaintjunien.fr

UNA'HANDI

Mon aide à domicile au service de tous !

Pour des personnes en situation de handicap ou atteintes de pathologies particulières : Autisme, Polyhandicap, Alzheimer, Parkinson, AVC, Cancer ...

En coordination avec des partenaires spécialisés de la santé et du handicap.



UNA Ouest 87 -Siège Social : 10 Bd de la République



Centre administratif Martial Pascaud
22, Place Roche
87200 Saint-Junien

L'AICARPA (association d'information et de coordination des actions en faveur des retraités et personnes âgées) est une association créée en 1983. Elle intervient sur tout le canton de Saint-Junien : Chaillac, Saillat-Sur-Vienne, Javerdat, Oradour-Sur-Glane, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Brice-Sur-Vienne, Saint-Victorien et Saint-Junien.

Elle regroupe des élus, des professionnels du domaine médical, paramédical et social, des représentants des services de soutien à domicile, des clubs et associations pour retraités ainsi que des bénévoles.

L'AICARPA organise des séances de stimulation de la mémoire à Oradour-sur-Glane et St-Junien : ces ateliers sont ouverts à tous et ont lieu les lundis après-midi (cotisation annuelle 10 euros). Renseignements au 06.89.52.92.71

L'AICARPA propose un service de repas à domicile sur les 8 communes du canton de Saint-Junien.

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE SERVICE DE REPAS A DOMICILE

TEL : 06.89.52.92.71.

Les repas peuvent être livrés pour une période temporaire (convalescence, maladie, situation difficile...) ou pour une période plus longue.

Les sept jours de la semaine sont couverts. Toutefois, le service peut assurer toute autre formule (exemple : seulement du lundi au vendredi ou seulement le weekend...). Il suffit de faire connaître les demandes dans un délai minimum de 2 ou 3 jours avant la première livraison.

2 formules sont possibles :

- Un repas à 8.41€ AU 31/12/2017 comprend : du potage, une entrée, un plat de résistance, un produit laitier, un dessert et du pain.
- Un repas à 5.90€ AU 31/12/2017 comprend : un plat de résistance et du pain

Plusieurs types de régimes sont possibles : diabétique, pauvre en sel, pauvre en cholestérol, enrichi en protéines, confort digestif....ainsi que les repas de texture adaptée : hachés, moulinés ou mixés.

Les repas sont préparés, conditionnés, puis refroidis en cellule à la cuisine du centre hospitalier de Saint-Junien.

Ils sont livrés quatre fois par semaine à domicile.

Les livraisons sont assurées durant les jours fériés.

Le Comité des Fêtes

Depuis le dernier numéro de l'Oncre, le Comité des fêtes a pu vous accueillir lors de plusieurs manifestations :

- Le marché festif, le samedi 29 juillet, organisé en collaboration avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin. Neuf producteurs ont pu nous régaler avec des produits divers et variés qui nous ont permis de composer nos menus de l'entrée au dessert. Le beau temps était au rendez-vous ainsi que les nombreux convives ravis de voir le champ de foire transformé en restaurant géant pour l'occasion. Une animation musicale très appréciée nous a accompagnés tout au long de cette agréable soirée.

- Le concours de pétanque, le dimanche 6 août. Trente équipes en triplette sont venues animer le terrain de pétanque municipal. Là encore le soleil était au rendez-vous ainsi que la bonne humeur et la convivialité.

- Le vendredi 17 novembre, le Comité des fêtes et l'association AS danse ont pu remettre les prix des maisons fleuries aux huit familles de la commune inscrites à ce concours. Cette année encore les concurrents ont fait preuve de beaucoup d'imagination.

- Le concours de belote, le dimanche 19 novembre. Seulement douze équipes ont répondu présentes à ce rendez-vous. Nous espérons retrouver nos joueurs lors du prochain concours au mois de mars !

L'année 2017 s'achève déjà, les membres du bureau souhaitent à tous de bonnes fêtes de fin d'année et espèrent vous retrouver nombreux lors des manifestations 2018. Vous trouverez toutes les dates dans ce numéro de l'Oncre.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre en assistant à l'Assemblée générale le vendredi 9 février à 20h à la maison des associations. Nous avons besoin des idées et des compétences de chacun, alors à bientôt.

Le bureau



Club des Jeunes d'Antan

Nos différentes activités de l'année se sont déroulées dans la joie et la convivialité.

Avec plus de cent joueurs, le loto du 8 octobre a fait de nombreux heureux. Le gros lot, un voyage de Noël au Puy du Fou pour 2, a été remporté par un couple de St Junien.

C'est le repas d'automne, à l'Auberge du Mas de Vaulry qui a clôturé l'année.

Différentes dates sont à retenir pour 2018 :

Mardi 2 janvier : galette des rois, salle des associations.

Mardi 6 février : Assemblée Générale -très importante - et crêpes de la Chandeleur, salle des associations

Les dates des prochaines manifestations seront décidées et communiquées après l'assemblée générale.

En 2018, le club fêtera ses **35 ans**. C'est le 26 janvier 1983, que Monsieur le Sous-Préfet Alex Loizance et Monsieur Henri Chabroux, maire de l'époque, souhaitaient longue vie aux jeunes d'Antan. Le centenaire de Javerdat, Monsieur Antoine Hivernaud, qui a beaucoup fait pour l'association, en était élu secrétaire ce jour-là.

Les retraités qui le désirent peuvent nous rejoindre les premiers mardi après-midi de chaque mois, à 14 heures, salle des associations ; ils seront les bienvenus.

Le Bureau

ACCA de Javerdat

La saison 2016-2017 s'est globalement bien passée. L'ACCA garde un effectif stable avec 49 chasseurs.

Pour le **petit gibier**, des parcelles ont été cultivées par l'ACCA, un lâcher de 200 perdreaux d'été a eu lieu début août 2017 dans la continuité du plan GIC Perdreaux établi sur 3 ans et mis en place sur l'ACCA en collaboration avec la conseillère technique de la fédération en 2016. Le bilan de la 1ère année ne peut être fait actuellement. 350 faisans seront lâchés au cours de la saison.

Pour le **gros gibier**, nous avons prélevé 43 sangliers sur la commune en 2016-2017. Malgré les actions menées et la pression de chasse, les dégâts causés par le sanglier reste le point noir à gérer. Des actions de prévention des dégâts ont été effectuées au moment des semis de maïs (poses de clôtures électriques). Dans le cadre du dispositif sanglier mis en place cette année, une pression de chasse plus importante sera mise pour essayer de gérer au mieux le problème.

Pour le **renard**, le prélèvement durant la saison 2016-2017 et lors des battues de mars s'élèverait à 70 (minimum), cette régulation devrait permettre d'aider au développement du petit gibier.

Le **retrait des cartes d'adhérents** pour la saison 2017-2018, a eu lieu les samedis 12 Août et 9 Septembre 2017 de 9h 00 à 11h30 à la maison des chasseurs.

La **saison 2017-2018** est déjà bien engagée. L'effectif des chasseurs reste stable.

Pour le **petit gibier**, il est difficile actuellement de faire une évaluation du plan GIC Perdreaux mais on peut cependant noter que malgré les pertes, on a pu voir du gibier naturel qui a su s'adapter au territoire. A suivre l'année prochaine.

Pour le **gros gibier**, nous avons prélevé 12 sangliers sur la commune d'août à fin novembre en maintenant cependant une pression de chasse importante. Il est à noter au vu des saisons précédentes que

les prélèvements les plus importants se font en janvier et février.

Une **journée champêtre** et conviviale (grillades, animations,.....) sera organisée par l'ACCA **le samedi 19 Mai 2018 au stade de Javerdat**. Des précisions sur le déroulement de cette journée vous seront communiquées par voie de presse et d'affichage. Venez nombreux !

Le Biblion



Suite à l'Assemblée Générale du 22 septembre 2017, La bibliothèque **Le BIBLION** a **modifié ses horaires d'ouverture**.

Les horaires d'ouverture sont le 1^{er} mardi du mois de 13h45 à 16 h et le 2^{ème} samedi du mois de 10 à 12 h.

L'association Le BIBLION repart avec un nouveau bureau :

- Présidente : Sonia Granados
- Vice-président : Vallat Josette
- Trésorière : Daganaud Odette
- Secrétaire : Faure Béatrice
- Secrétaire adjointe : Burckel Isabelle

Cette année scolaire, LE BIBLION va recevoir les enfants de l'école de Javerdat avant et après chaque vacance pour emprunter des livres.

Grâce à une convention signée avec la médiathèque de Saint-Junien, le Biblion va renouveler son stock régulièrement.

Le samedi 9 décembre, LE BIBLION propose une animation pour les enfants sur le thème de Noël de 14h à 16h30.

LE BIBLION se trouve toujours au 1^{er} étage de la salle des associations.

Vous pouvez nous contacter par mail et par téléphone :

- le.biblion@laposte.net
- Sonia Granados 06 27 70 55 00

Nous vous attendons avec impatience. Venez nombreux pour découvrir de nouvelles histoires et nous serons ouverts à toutes vos suggestions.

L'arbre et l'Abeille



L'Arbre et l'Abeille

Une association toujours à l'œuvre

La saison apicole s'achève et avec elle l'activité de l'association se met au rythme de l'abeille.

C'est le moment de faire un bilan à la fois sur le rucher municipal, sur nos différentes interventions mais aussi de se projeter sur l'année prochaine.

L'association a été présente à de très nombreuses festivités locales où elle a pu faire découvrir l'ensemble de ses engagements à la fois apicoles, écologiques, et pédagogiques.

De nombreuses écoles locales comme celles de Saint-Junien, de Saint-Martin-de-Jussac ou encore Saint-Victorien, nous ont sollicités, dans le cadre du temps scolaire ou des TAP, afin de faire découvrir la vie de l'abeille.

Notre équipe de bénévoles a participé à « Faites des livres », à la semaine du développement durable et a été accueillie chez Hermès.

Nous continuons notre collaboration auprès du rucher de Saint Junien et de celui de Javerdat.

La gestion du rucher municipal de Javerdat s'est effectuée dans de bonnes conditions avec la présence d'un groupe de stagiaires et d'une équipe de bénévoles. Le rucher est à l'heure actuelle en bon état sanitaire. La récolte du miel s'est effectuée en présence de quelques habitants de la commune qui ont ainsi pu découvrir ce noble produit et la vie des abeilles. Un pot de miel a été remis à tous les présents.

La récolte, pas très abondante, est dans la moyenne nationale mais elle est de très bonne qualité et fait toujours le bonheur de nos aînés.

L'association vient d'obtenir de la part de la communauté de communes Porte Océane du Limousin (CDCPOL) la jouissance d'un local sur l'île de Chaillac, local qui a été investi en « Maison de l'abeille » où l'on peut découvrir une exposition de ruches anciennes et de matériel apicole. Une salle permet de recevoir des visiteurs et des mini-conférences.

L'association s'est engagée dans un projet d'agro écologie apicole dans une commune limitrophe, qui fera l'objet d'une publication suite au travail mené par une équipe de bénévoles. Les premiers éléments montrent bien d'une part une récolte supérieure à la moyenne, et d'autre part que les abeilles peuvent s'épanouir dans un environnement agricole de qualité.

L'association va adhérer à Limousin Nature et Environnement afin de faire partager son expérience, de renforcer son engagement de défense de l'abeille et de promouvoir la protection de notre environnement.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le dimanche 4 mars à 10 h, salle des associations.



Anciens Combattants A.C.P.G. - C.A.T.M.

Commémoration du 73^{ème} anniversaire du Massacre d'Oradour-sur-Glane.

Pour la 73^e cérémonie commémorative du Massacre d'Oradour-sur-Glane, le Président de la république Emmanuel MACRON a participé à cette cérémonie, comme il l'avait promis lors d'une visite à Oradour pendant la campagne Présidentielle. Une grande assistance participait à cette commémoration avec beaucoup d'émotion. Avec l'état d'urgence établi, les contrôles ont été sérieux, mais bien sûr ont rallongé le temps des regroupements et la chaleur était également au rendez-vous.

Au départ du défilé des portes drapeaux, un nouvel ordre a été donné à la demande de Robert HEBRAS. Cieux et Javerdat se joignaient à Oradour-sur-Glane en tête de celui-ci. Ceci par le fait que nos communes sont désormais regroupées. Nous sommes donc rentrés ensemble dans l'église du village martyr. Nous étions 10 drapeaux de chaque côté de l'autel et sur un côté des enfants de l'école d'Oradour en tenue claire uniforme, tous alignés et debout dans un silence total pendant 30 minutes. Dans ce lieu sacré, anéanti, nous ne pouvions pas penser autrement qu'aux femmes et aux enfants et à toutes les horreurs, aux douleurs, aux souffrances, à l'enfer de leur agonie. Les bruits, provoqués par les journalistes, nous ont sortis de nos pensées tourmentées.

Le Président Emmanuel Macron et Robert HEBRAS sont rentrés seuls devant l'autel. Au bout d'un quart d'heure de présence de ces deux hommes, nous sommes passés un par un devant eux, en les saluant. Après les discours des personnalités et les déposes de fleurs pour les 10 porte-drapeaux. En fin de cérémonie, nous avons eu les remerciements du Président Emmanuel MACRON.

Forum des associations à Limoges.

Les 8 et 9 septembre 2017 s'est déroulé le 3^{ème} Forum des Associations des Limoges Caserne Marceau.

Parmi les quelques 230 associations présentes, une bonne vingtaine représentait le monde combattant dont notre Association Départementale des ACPG-CATM.

L'important de cette manifestation était quant à nous de montrer aux visiteurs, que nous existions toujours et que, depuis 1945, nous œuvrons, non pas seulement avec le passé, que nous transmettons de génération en génération, mais aussi que nous accompagnons les anciens combattants, les veuves et les victimes de guerre dans la vie quotidienne par des aides financières, avec le concours de l'ONACVG (Office nationale des Anciens Combattants et Veuves de Guerre) des secours ponctuels, des délicatesses au cours de séjours en hôpital, maison de retraite et aussi à domicile.

Bien perçus par les visiteurs, les renseignements fournis étaient accompagnés par des photos, cartes et notamment la carte des Stalag qui attira de nombreuses questions par les enfants et petits-enfants de PG.

Peu de sections étaient à nos côtés, l'important était de montrer la continuité de notre action et l'œuvre bénévole que nous continuons de dispenser à travers notre Département du Limousin.

A l'inauguration ; officialisée par M. Emile Roger LOMBERTIE, Maire de Limoges et une partie de son conseil municipal, nous avons eu le plaisir d'avoir à nos côtés le Président ACPG-CATM de la Corrèze, M. Robert VERGNE et son épouse.

Merci à tous

Marchâpiéd

L'association MARCHAPIED se consacre à la rando douce tous les mardis après-midi entre 8 et 10 km à allure modérée et le jeudi après-midi, à la Rando Santé® (moins loin, moins vite, moins longtemps).

À partir du 1er mars, les médecins peuvent prescrire une activité physique adaptée (APA) à leurs patients souffrant d'affections de longue durée (ALD) comme un diabète, une insuffisance cardiaque etc.... La Rando Santé® est une APA. Le décret sur la possibilité de prescription de l'APA entre en vigueur. Créée par la Loi de modernisation du système de santé de janvier 2016, cette reconnaissance officielle du sport comme « médicament » a depuis été inscrite dans le code de la Santé publique (article L. 1172-1). L'objectif affiché est de prévenir et réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liées à la maladie.

L'activité physique agit...

- A titre préventif. Elle diminue de moitié le risque de développer un diabète de type 2 chez les personnes à risque (un parent diabétique) par exemple.
- Comme un traitement, elle diminue de 45% le risque de récurrence dans le cancer du sein, fait baisser la pression artérielle chez les hypertendus, amé-

liore l'espérance de vie dans la mucoviscidose etc.

- En améliorant les symptômes tels que la fatigue due à la chimiothérapie dans le cancer ou la douleur dans l'arthrose, les rhumatismes inflammatoires et les symptômes dans la BPCO (broncho-pneumopathie chronique obstructive) avec une efficacité comparable voire supérieure aux traitements médicaux, dont elle est complémentaire.
- En diminuant le risque de survenue de maladies associées (comorbidités) comme dans le VIH.
- Elle est aussi indiquée dans les maladies neurodégénératives (Maladie d'Alzheimer par ex.), la dépression, l'insuffisance cardiaque, l'infarctus du myocarde etc.
- Activité douce et accessible à tous, la randonnée permet de s'évader du stress, et d'entretenir les systèmes cardiovasculaire, ostéo-articulaire et respiratoire. À pratiquer en groupe en se souvenant d'un dicton : « Un jour de sentier, huit jours de santé. »

L'association MARCHAPIED est membre de l'antenne de la « Passerelle Limousin Sport Santé » de St Junien.

L'association participe également au balisage, à la surveillance du bon cheminement sur les circuits et aux diverses manifestations organisées par le comité départemental FFRP et du conseil départemental. Cette année, à la demande de la municipalité, nous encadrerons la randonnée du marché festif de votre commune fin juillet 2018.

Suite à l'intérêt suscité par notre « Dépôt Vente Sport » du mois de septembre à Saint Junien, nous renouvelerons cette manifestation les 21, 22 et 23 septembre 2018.

Nous souhaitons que vous veniez nombreux nous rejoindre pour parcourir les chemins en toute convivialité.

Contact : Jacques DELAGE 06 06 66 43 17,
Mail: marchapiéd87@gmail.com,
site : marchapiéd87.jimdo.com



Association Javerdat Jeunesse



La nouvelle saison est déjà bien commencée, mais vous pouvez toujours et à n'importe quel moment nous rejoindre car, grâce à Delphine, notre animatrice diplômée, chaque séance est complètement indépendante et différente de la précédente !

Je vous rappelle aussi que pour faire découvrir le sport-santé, la fédération française de gymnastique volontaire a décidé de diminuer le coût de la licence pour les tous nouveaux adhérents de la saison 2017/2018, c'est encore temps !!

L'activité c'est la santé ! L'équilibre en fait partie c'est pourquoi la FFEPGV propose des ateliers équilibre dédiés spécifiquement à celle-ci. Javerdat Jeunesse s'est vu proposer la mise en place d'un de ces ateliers et si les inscriptions du 5 décembre ont été suffisantes cet atelier débutera début janvier.

Autre nouvelle, comme elle l'avait déjà fait il y a trois ans, la mairie de Javerdat accueillera le samedi 14 avril 2018 à 20h30 « Label'Troup » pour une soirée théâtre. La mairie offrira généreusement le pot de l'amitié en fin de représentation et



Association GY JAVERDAT-JEUNESSE

Javerdat-Jeunesse proposera quelques crêpes et gâteaux.

Notez la date nous vous y attendrons nombreux, l'entrée sera libre !

Pour finir et comme promis dans le dernier Journal vous verrez ci-dessous les photos de notre séance commune aux deux publics.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à venir nous rendre visite lors d'une séance ou bien à nous appeler :

Nadine : 0555039991, Patricia : 0614382957,
Sylvie : 0555035524
Delphine, notre animatrice diplômée
d'état : 0662869246

Le bureau

APE



Association des Parents d'Elèves du RPI Cieux-Javerdat

Cette année encore, l'Association des parents d'élèves du RPI vous propose des actions et manifestations, organisées dans une ambiance festive et conviviale (parents, rejoignez-nous !!).

Manifestations de l'année scolaire 2017-2018

Téléthon

L'APE souhaite cette année participer à cette grande et belle cause qu'est la lutte contre les maladies rares, en participant au Téléthon. Elle se joindra donc à l'ensemble des associations participantes les 1 et 2 Décembre à Cieux, pour une journée basée sur la solidarité et l'entraide... Regardez bien le ciel pendant ces deux jours, vous y verrez peut-être un magnifique lâché de ballons !

Vente de sapins le 8 Décembre

Suite au succès de l'année dernière, nous vous proposerons encore cette année, une vente de sapins de Noël (Epicéa ou Nordmann). Suite à vos nombreuses demandes vous pourrez cette année opter pour un sapin en pot, que vous garderez dans la famille une fois les fêtes de fin d'années derrière vous !

Soirée repas à thème le Samedi 3 Mars

Que les gourmands et gourmandes se rassurent, l'APE organisera encore cette année une soirée repas à thème à Cieux. Nous vous y attendons nombreux, et coiffés de votre plus beau sombrero, pour une ambiance mexicaine. Arrriba !!

Vie de l'association

Le bureau élu pour ce millésime 2017-2018 est le suivant :

- Président : Vincent Naudin
- Vice-président : Frédéric Dabos
- Trésorière : Edith Bousrez
- Trésorier adjoint : Cédric Breuil
- Secrétaire : Guillaume Lambert
- Secrétaire adjointe : Amélie Charpentier-Borzeix

Vente de chocolats

Toujours pour les gourmets, vous retrouverez cette année nos délicieux chocolats pour Pâques.

Carnaval le 8 Avril

Le traditionnel carnaval de l'APE a de grandes ambitions pour 2018 ! Nous vous promettons, en collaboration avec l'association AS Dance de Javerdat, une fête mé-mo-rable ! (déguisement plus que recommandé)...

Vide ta chambre le 27 Mai

La météo exécrable de l'année dernière ne nous a pas découragés et nous renouvelons cette année l'opération "Vide ta chambre". Rejoignez-nous pour essayer de donner une nouvelle vie à vos jeux et jouets.

Festivités de fin d'année

Comme chaque année, l'APE se mettra à la disposition des enseignants pour les accompagner dans l'organisation des festivités de fin d'année. L'école de Javerdat mettra nos chères têtes blondes sur les planches avec un projet théâtre à la Mégisserie (St Junien), quant aux enseignants de Cieux, ils gardent encore leur programme secret...!

Si vous souhaitez nous rejoindre pour partager des moments conviviaux et créer des événements pour nos enfants et pour la vie de l'école, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans une ambiance chaleureuse.

Vous pouvez également suivre notre actualité sur notre page Facebook :

 <https://www.facebook.com/apecieuxjaverdat>

Pour nos enfants, l'équipe de l'APE



ADN



L'automne est là

L'automne est déjà là avec ses jours plus courts, son temps plus incertain, mais cela ne décourage en rien les randonneurs d'ADN qui chaque jeudi se retrouvent dans la bonne humeur pour partager une même passion et un même plaisir, celui de la randonnée.

Avant de se projeter sur les activités à venir, faisons un petit retour en arrière pour saluer les réussites de toutes les organisations précédentes et particulièrement celles des deux manifestations phares que sont la randonnée gourmande et la marche et la soirée des Potirons. 280 participants à la première sous un soleil magnifique et que du plaisir aux dires de tous les participants, 235 marcheurs à la seconde et 200 personnes à table (nombre limité) pour déguster cette année le couscous maison en rapport au thème de la soirée, "Les mille et une nuits". La réussite passe par l'implication de chacun dans l'organisation de tels événements et sans citer de noms, nos remerciements vont à tous ceux qui ont donné de leur temps et aux mairies qui nous ont accueillis. Plus récemment, le séjour dans le Cantal avec les visites de Conques, Salers et Saint

Cirq Lapopie, la montée du Puy Mary et les différentes balades en terrain relativement pentu, n'a laissé que de bons souvenirs aux 54 participants. ADN a aussi organisé des randonnées à l'occasion des marchés festifs de Javerdat et Chaillac avant de déguster les produits locaux. Une question demeure toutefois quant à la pérennité de ces randonnées qui rassemblent 95% de membres d'ADN alors qu'elles sont ouvertes à tous.

Pour terminer 2017, ADN s'investira une nouvelle fois dans l'organisation du Téléthon en proposant une initiation à la marche nordique et une randonnée avant de partager avec tous ceux qui le souhaitent, petits et grands, une balade des illuminations dans les rues de la ville le vendredi 22 décembre.

Nous terminerons ce petit tour d'horizon de nos activités en saluant l'implication de nos animatrices de marche nordique qui quatre fois par semaine proposent des séances aux marcheurs confirmés comme débutants.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et au plaisir de vous retrouver avec nous sur les chemins.



Deux associations de randonnées pédestres (Les Chemins Radounauds d'Oradour / Glane et A.D.N (Autour De Nous) de Saint Junien unissent leurs efforts pour nous aider à organiser notre marche caritative le Dimanche 25 Mars 2018 à 14h au profit d'E.M.U.L (Ensemble contre la Mucoviscidose en Limousin).

Deux circuits seront définis autour de Javerdat, départ salle des Associations. Participation 5€ entièrement au profit de notre association.

Notre combat est d'améliorer la qualité de vie et faciliter l'accès aux soins des personnes souffrant de la mucoviscidose, tant dans la prise en charge de médicaments que de matériel bénéfique.

E.M.U.L, dont 90% des ressources sont issues de la générosité des donateurs, est essentiellement composée de parents, de jeunes malades et de patients adultes.

En plus de ce travail sur l'accès aux soins, l'association apporte du confort au niveau du Centre de Ressources et de Compétences de la Mucoviscidose du Limousin lors des fréquents séjours hospitaliers.

Il faut savoir que la mucoviscidose est la plus fréquente des maladies génétiques potentiellement graves depuis la naissance.

C'est une maladie chronique, évolutive qui se manifeste le plus souvent par des problèmes respiratoires et/ou digestifs.

Les patients atteints mènent un combat quotidien avec de lourdes contraintes impactant leur vie familiale, sociale et professionnelle.

Venez nombreux marcher pour eux et ainsi apporter un peu de souffle qui manque à leur vie.

Contact : E.M.U.L
(Ensemble contre
la Mucoviscidose en Limousin)

Maison des Associations
16 avenue de la république
87170 ISLE

Tél : 06.80.41.07.94

Mail : fabienne.denichoux@orange.fr

24^{ème} édition rando «Les Mégalithes»

Le 8 octobre s'est déroulée la 24^e édition de la Rando « les mégalithes ». 450 randonneurs (VTT et pédestres) se sont retrouvés sur les chemins de notre commune et des monts de Blond. Les vététistes, bravant des conditions météo moins clémentes que les jours précédents la rando, ont pédalé sous une pluie fine, sur des circuits de 38, 28 et 15 km. Les marcheurs ont, quant à eux, effectué des randonnées de 12 et 15 km. Malgré la pluie, ce sont les sourires qui étaient sur les visages à l'arrivée des différents parcours.

Un grand merci à tous les licenciés de l'amicale cycliste d'Oradour sur glane, de L'ASSJ Cyclo, Le comité des fêtes, la commune de Javerdat et tous les



bénévoles présents, sans qui rien ne serait possible.

Sportivement

Le Comité Inter - Associatif

Depuis 3 ans, le comité Inter-Associatif organise des activités gratuites sur la commune de Javerdat.

Ce comité est composé de membres de 2 associations :

- Le comité des fêtes
- As Danse - Chorégraphies Modernes

En 2017, les activités suivantes ont été proposées :

- Concours des pots fleuris
- Concours des maisons fleuries
- Le loto gourmand

Les concours fleuris se diversifient et de nouveaux habitants ont participé à ces événements.

Pour la 1^{ère} année, un Loto Gourmand a été organisé en septembre 2017.

Initialement prévu en extérieur sous chapiteau, le loto s'est finalement déroulé dans la maison des associations, à cause du mauvais temps.

Plus de 110 personnes étaient présentes et ont pu jouer dans une ambiance conviviale.

La prochaine activité arrive à grand pas : le Concours des maisons illuminées.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes et se termineront le 15 décembre 2017.

En 2018, tous ces événements seront renouvelés avec des nouveautés et des lots supplémentaires pour le Loto gourmand.

Si vous souhaitez devenir jury pour un des concours, n'hésitez pas à vous faire connaître. Même les enfants sont les bienvenus dans le jury.

Nous renouvelons tous nos remerciements à tous les bénévoles et à Mme Le Maire qui nous soutient dans chacune de ces manifestations.

Contact :

Mails : asdanse87@gmail.com
cdfjaverdat@laposte.net

Pages facebook :

As Danse et Comité des fêtes
Tél : Audrey au 06.85.57.44.48

► *Le Comité Inter - Associatif* ... suite

CONCOURS DES POTS FLEURIS 2017



11 enfants ont participé au concours des Pots Fleuris 2017.

Le jury est de plus en plus ébloui par la qualité des pots présentés et comme tous les ans, la créativité était au rendez-vous.

Félicitations à tous les participants et une mention spéciale aux 3 gagnants par catégorie.



Le pot le plus original



La fleur la mieux mise en valeur



Le pot le plus harmonieux

► *Le Comité Inter - Associatif* ... fin.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017



7 maisons étaient en lice pour remporter le 1^{er} prix du concours des maisons fleuries. Cette année le jury a été particulièrement séduit par les matériaux décoratifs utilisés et par la beauté des fleurs présentées.

Il convient de noter que chaque jardin présenté respecte l'environnement (aucune utilisation de pesticides).

Félicitations à tous les participants et une mention spéciale à la famille BURCKEL qui a un jardin entretenu avec un niveau professionnel.

Si vous ne souhaitez pas participer à ce concours mais que vous aimez les beaux jardins, alors n'hésitez pas à nous contacter pour devenir jury du concours 2018.



Mme GREGOIRE - 1^{er} prix



Mme VERVIN - 2^{ème} place



Famille METIER - 3^{ème} place

PLANNING 2018 des ASSOCIATIONS

Mardi 2 janvier	Galette des Rois les jeunes d'antan
Jeudi 4 janvier	Vœux de la municipalité à 18h30
Mercredi 10 janvier	La mégisserie BIP : LE P.A.R.D.I. Maison des associations
Vendredi 19 janvier	Remise des prix maisons décorées As Danse/ CDF
Dimanche 4 février	Messe et repas St Blaise
Mardi 6 février	Assemblée générale Jeunes d'Antan
Vendredi 9 février	Assemblée générale Comité Des Fêtes (CDF)
Samedi 17 février	Initiation danse en famille AS danse
Dimanche 4 mars	Assemblée générale et repas L'Arbre et l'Abeille
Samedi 10 mars	Concours de belote du Comité des fêtes
Dimanche 25 mars	Marche caritative « Ensemble pour la MUCoviscidose en Limousin»
Dimanche 8 avril	Carnaval APE/As Danse
Vendredi 13 avril	Assemblée générale de l'ACCA
Samedi 14 avril	Soirée Théâtre par «Label'Troup» organisée par Javerdat Jeunesse
Samedi 21 avril	Initiation danse en famille AS danse
Dimanche 13 mai	Boom des enfants AS danse
Samedi 19 Mai	Repas champêtre organisé par l'ACCA
Dimanche 27 mai	Vide ta Chambre APE
Sam16 et Dim 17 juin	Fête patronale, feu d'artifice et vide-grenier Comité Des Fêtes
Samedi 28 juillet	Marché festif
Dimanche 5 Août	Concours de pétanque du Comité des Fêtes
Dimanche 26 août	Assemblée générale des Amis de Javerdat et repas
Vendredi 7 septembre	Assemblée Générale AS Danse
Mardi 11 septembre	Assemblée générale Javerdat Jeunesse
Dimanche 16 septembre	Loto gourmand As Danse
Dimanche 7 octobre	Sortie VTT et Pédestre des Mégalithes ASSJ/ AC Oradour/Glane
Mardi 17 novembre	Repas d'automne des Jeunes d'Antan
Dimanche 18 novembre	Concours de belote du comité des fêtes
Dimanche 25 novembre	Repas des aînés de la municipalité
Samedi 8 décembre	Fête de Noël du Biblion

OPERATION BROYAGE

Cette opération sera renouvelée pour 2018, les modalités ne changent pas.

- - Le broyage sera effectué par l'employé communal seul habilité à utiliser le broyeur.
- - Les branches devront être rangées dans le même sens et seront stockées sur un emplacement public accessible au camion de la commune et au broyeur.

Les personnes intéressées doivent se faire inscrire à l'aide du coupon réponse ci-joint.

Vous pouvez aussi vous inscrire :

- par mail à l'adresse de la mairie : mairiedejaverdat@wanadoo.fr en précisant dans l'objet que c'est pour l'opération broyage
- par téléphone au 05 55 03 10 56.

L'intervention n'aura lieu qu'en présence du propriétaire.

Les dates et heures seront communiquées par la mairie et selon le lieu géographique de l'intervention.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

N° de TEL :

LIEU DE STOCKAGE (accessible au camion de la commune) :